



## ***CSE extraordinaire***

***29 avril 2021***

La Direction a convoqué ce jour les organisations syndicales pour annoncer les dispositions et l'organisation du temps de travail qu'elle comptait mettre en place afin d'être en mesure d'assurer toute la production du mois de mai.

Le SNI-UNSA a :

- rappelé les dispositions légales concernant le fait que le lundi de Pentecôte reste un jour férié et par conséquent, que les majorations doivent s'appliquer également sur cette journée.
- demandé que le 13 mai (jeudi de l'ascension) ne soit plus obligatoire mais reste sur la base du volontariat
- demandé que le 14 mai soit rémunéré avec une majoration d'heures supplémentaires

Après discussions et une suspension de séance, la Direction a accepté toutes nos demandes (celles déjà formulées lors des précédentes réunions et celles qui se sont ajoutées ce jour) sauf la majoration sur le 14 mai.

Nos revendications et nos commentaires concernant l'implication constante d'un grand nombre de salariés ayant été pris en considération, nous avons émis un avis favorable.

Ceci permet :

- de garantir la prime de 25 € sur tous les jours concernés,
- de maintenir un taux d'absentéisme (autorisation d'absence sans prise de congé) à hauteur de 20%.
- de créer les conditions pour livrer nos clients dans les délais impartis, condition essentielles si nous voulons avoir de nouvelles commandes.

Rappelons qu'à défaut d'accord sur le sujet, la Direction peut imposer les heures supplémentaires obligatoires **sans contrepartie négociée**.

Les jours supplémentaires obligatoires et sur volontariat, par secteur, sont précisés sur le tableau suivant :

